

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 7 sept 2010, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M.
Mme Sylvie Viau	M. Ronald Massey

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charest est absent.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2010-09-07-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

2010-09-07-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 2 août 2010
6. Adoption des minutes du 23 août 2010
7. Lecture et approbation des comptes
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie – Infraction
9. Résolution
 - Demande de soumissions privées pour cueillette des vidanges
 - Autorisation de destruction – liste préparée par Michel Hamel, Archiviste en date du 13/08/2010
 - Délégation de compétence en faveur de la MRC (Internet haute vitesse)
 - Entente de services professionnels Monty Coulombe SENC – année 2011
 - Entente d'utilisation d'un point d'eau privé pour la protection incendie – Club familial La Rochellière
 - Formation FQM
 - Service correctionnel Canada – Semaine de la justice réparatrice 2010 (14 au 21 nov. 2010)
10. Demande de don et d'aide financière
 - Le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook – Commanditaires pour la réalisation des affiches et dépliants annonçant la programmation
 - Invitation souper bénéfique de la Fondation le samedi 2 octobre à la cafétéria à 18h
 - Les Jeux du Québec Estrie - Campagne annuelle de financement
11. Usine d'épuration
12. Aqueduc
13. États financiers mensuels au 31 août 2010
14. Adoption du rapport de correspondance
15. Régie de protection incendie
16. Régie des déchets solides
17. Divers - Plaintes

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

18. Varia

Adopté.

2010-09-07-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a une demande de changement d'usage afin de permettre un Restaurant (type casse-croûte) dans le secteur du chemin Eden.

Plusieurs citoyens riverains du chemin Huot demandent au conseil de revoir leur décision concernant la fermeture de ce chemin en hiver. Ils déposent une pétition à cet effet.

Certains citoyens demandent au conseil de l'information concernant le gaz de schiste.

Un citoyen du chemin Désainde présente sa demande de permis de construction au conseil. Le conseil lui explique que son dossier est à l'étude.

2010-09-07-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 2 août 2010 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2010-09-07-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les minutes du 23 août 2010 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2010-09-07-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Massey et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité à été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 1925 à 1984 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (77 791.19\$) et le rapport de salaires versés (août 2010) en date du 7 septembre 2010.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2010-09-07-07: DEMANDE SOUMISSION PRIVÉE CUEILLETTE DES ORDURES ET DES COMPOSTABLES 2011

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Il y a vote concernant l'ajout dans le devis de « Ramassage unique ».

Pour l'ajout : Jean-Claude Daoust et Mario St-Pierre

Contre l'ajout : Réal Crête, Ronald Massey et Sylvie Viau

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu que la municipalité de St-Herménégilde donne mandat à la directrice générale, pour inviter cinq soumissionnaires désignés par le conseil.

Pour la cueillette des vidanges et des compostables pour l'année 2011, sur toute l'étendue de la municipalité. Ce qui représente 48 cueillettes pour l'année. Toute soumission devra être en tout point conforme aux instructions à défaut de quoi la soumission pourra être rejetée. Cette soumission doit parvenir au bureau municipal de St-Herménégilde, dans une enveloppe scellée portant la mention « **Cueillette des ordures et des compostables 2011** » avant **13h30, le 27 septembre 2010**. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 13h30. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu au bureau municipal.

La cueillette des ordures et des compostables devra être faite toujours le **mardi** (48 cueillettes par année) soit 33 collectes de compostables et 15 collectes de vidanges.

Si la cueillette coïncide avec un congé férié, l'entrepreneur devra reporter celle-ci au jour suivant.

La cueillette des gros déchets (matériel lourd) devra être faite deux (2) fois par année, (printemps et automne). Les dates devront aussi être déterminées au plus tard, à la fin novembre 2010. **La Municipalité de St-Herménégilde se garde le droit de supprimer du contrat la cueillette des gros déchets et cela sans compensation à l'entrepreneur pour dommage et perte de profits.**

Les citoyens auront la possibilité de placer les surplus de feuilles et de résidus de jardins dans des sacs de papier à côté du bac. Le soumissionnaire devra donc faire la cueillette des sacs en papier prévu à cet effet.

En ce qui concerne les chalets, la cueillette se fera du 1^{er} mai au 31 octobre et sur les routes où il y a ramassage régulier, toutes les vidanges et putrescibles devront être ramassés.

Le soumissionnaire devra vérifier auprès de la municipalité, pour obtenir le nombre de kilomètres de route et devra établir lui-même, à partir de ces informations, ses itinéraires.

Le soumissionnaire devra posséder un camion avec une benne à compacteur.

Le camion devra avoir :

- une **balance embarquée à capteur (sensor) et une imprimante** pour impression des résultats de pesées
- un mécanisme de levage de contenant.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé payable à la municipalité de St-Herménégilde ou d'un cautionnement de soumission pour un montant égal à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

Le conseil demande au soumissionnaire de joindre l'itinéraire de la collecte à la soumission.

La Municipalité St-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2010-09-07-08: DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN ARCHIVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser la destruction des documents inscrits sur la liste des documents détruits produit par l'archiviste Michel Hamel le 13 août 2010 (sauf les points en jaune).

Adopté.

2010-09-07-09 : INTERNET HAUTE VITESSE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN FAVEUR DE LA MRC

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook considère que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la MRC ;

ATTENDU que les noyaux ruraux de la MRC ont déjà accès à un branchement Internet par câble ;

ATTENDU que de nombreuses résidences situées sur le territoire de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC n'ont toujours pas accès au service internet haute vitesse ;

ATTENDU que la population de la MRC de Coaticook attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU qu'un organisme à but non lucratif a été mis sur pied à cet effet, soit la Table d'action en communication et technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU que T@CTIC sera propriétaire des infrastructures à mettre en place et le gestionnaire du service d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que le programme «*Communautés rurales branchées*» vise à appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet à haute vitesse de qualité similaire et à un coût comparable au service offert en milieu urbain ;

ATTENDU que ce programme est destiné au territoire rural du Québec ;

ATTENDU que la demande d'aide financière de T@CTIC dans le cadre du programme «*Communautés rurales branchées*» du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de branchement Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook fut accepté pour un montant maximum de 899 481 \$, remboursable sur une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU qu'une convention à cet effet est intervenue entre le ministère et T@CTIC ;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se prévalent des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation
aux fins ci-dessus ;

ATTENDU qu'un projet d'entente de délégation de compétence a été soumis aux membres du conseil de la MRC, le 18 août 2010 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité ;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde :

- 1) Délègue à la MRC de Coaticook les compétences requises pour assurer la desserte du service internet haute vitesse aux résidences de son territoire qui en sont présentement privées ;
- 2) Approuve aux fins ci-dessus le Projet d'entente de délégation de compétence soumis aux membres du conseil ;
- 3) Autorise la mairesse Lucie Tremblay et la directrice générale Nathalie Isabelle à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de délégation de compétence avec la MRC de Coaticook à l'intérieur du délai de 60 jours imparti et à poser tout geste nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adopté.

2010-09-07-10: MONTY COULOMBE SENC - ENTENTE DE SERVICE 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de service couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 de Monty Coulombe SENC à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de la lettre du 18 août 2010.

Adopté.

2010-09-07-11 : ENTENTE - UTILISATION D'UN POINT D'EAU PRIVÉ POUR LA PROTECTION INCENDIE

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Herménégilde et la Ville de Coaticook prennent des mesures pour s'assurer de la protection des citoyens dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie élaboré selon les orientations en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, prévoit d'encourager la mise en place et l'utilisation de sources d'eau privées dans le combat contre l'incendie ;

ATTENDU QUE Ledit schéma encourage les municipalités à prendre des ententes avec les propriétaires des sources d'eau privées afin d'assurer une couverture incendie de propriétés dans un rayon environnant au point d'eau ;

ATTENDU La volonté de la municipalité de St-Herménégilde et la Ville de Coaticook de convenir d'une entente écrite avec les propriétaires ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

QUE le conseil accepte les terme du document d' « **Entente - Utilisation d'un point d'eau privé pour la protection incendie** » ;

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les protocoles d'**Entente - Utilisation d'un point d'eau privé pour la protection incendie** pour et au nom de la Municipalité avec le propriétaire du lac Club familial La Rochellière, chemin Rang 9, Coaticook ;

QUE les travaux et l'entretien seront assumés par les municipalités de St-Herménégilde et la Ville de Coaticook puisque les deux utiliseront ce point d'eau.

Adopté.

2010-09-07-12: SERVICE CORRECTIONNEL CANADA – SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2010

Le conseil ne va pas de l'avant dans cette demande.

2010-09-07-13: DONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité;

De remettre un don de 25\$ à :

- Centraide Estrie
- Le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- Les Jeux du Québec Estrie

De refuser un don à :

- Souper bénéfice de la Fondation La Frontalière

Adopté.

2010-09-07-14: USINE D'ÉPURATION

Il y a présentement étude de l'usine afin de mieux comprendre son fonctionnement. Il y aura vérification auprès du MDDEP sur la possibilité de réparer la prise d'eau dans le lac servant au nettoyage de l'usine.

2010-09-07-15: EAU POTABLE

Il y a étude des coûts afin de relier l'électricité à partir du chemin St-Jacques jusqu'au réservoir d'eau potable de façon souterraine.

2010-09-07-16: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 août 2010.

2010-09-07-17: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que la correspondance reçue du 3 août 2010 au 7 septembre 2010 de même que le rapport de la secrétaire-

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

trésorière soient déposés aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie ou en prendre connaissance.

Adopté.

2010-09-07-18: RÉGIE DES INCENDIES

Aucune nouvelle information.

2010-09-07-19: RÉGIE DES DÉCHETS

Le budget est en développement pour adoption par les différentes municipalités en novembre 2010.

2010-09-07-20: LETTRES DE PLAINTES

Deux lettres sont déposées concernant des plaintes de bruits et de la présence d'une roulotte. Le conseil étudiera celles-ci mais considère déjà que la roulotte devra être enlevée.

2010-09-07-21: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 23h08.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.